

Saguenay le 2 février 2022



EXPLICATION SUR LES PARTS SOCIALES

Il y a eu différents certificats et parts sociales émis au fil du temps depuis l'ouverture du Club. Les parts sociales qui ont une vraie valeur aujourd'hui et qui sont remboursables sont les parts sociales d'une valeur de 2000\$. Notre capital-actions est composé en majorité de ce type de part sociale. Elles ont été émises en 1989 dans le but bien précis de financier le système d'irrigation.

À l'époque, le prix de la part sociale avait été établi à 1000\$. 300 parts avaient été émises au total et plusieurs autres ont été émises par la suite jusqu'à un total de 525. Il y a eu des majorations au fil du temps, de sorte que les sociétaires ont dû payer un montant de 1000\$ supplémentaire, ce qui a fait évidemment monter la valeur des parts à 2000\$.

Jusqu'en 2014, le Club était tenu de rembourser les parts aux membres qui en faisaient la demande et à la succession des membres décédés. À partir de 2003, le conseil d'administration a passé une résolution pour en rembourser 20 par année incluant les décès. Par la suite, en 2006, l'obligation de remboursement est passé à 10 par année. D'ailleurs, plusieurs parts ont été remboursées à ce jour.

En octobre 2014, le Club a fait une assemblée générale extraordinaire et a amendé ses règlements généraux. Depuis ce temps, le Club n'a plus l'obligation de rembourser un nombre minimum de parts. Par conséquent, depuis cette réunion, nous remboursons juste les successions de membre décédé.

Présentement, le Club n'émet plus de nouvelles parts de 2000\$. Cependant, il y a une autre option qui a été adoptée en 2010 dans une assemblée annuelle, soit celle de donner l'option aux sociétaires, sur une base volontaire, de scinder leur part de 2000\$ en deux parts sociales de 1000\$ non remboursables. A ce jour, plusieurs membres en ont profité. Ils pouvaient ainsi continuer de profiter du rabais sur les cotisations qui est offert au détenteur de parts, en plus du droit de vote lors des A.G.A. De plus, lorsque le membre divise sa part en 2, puisque les parts deviennent non-remboursable, le Club se libère d'une dette à chaque transaction.

Nous avons décidé cette année de faire quelques changements dans nos cotisations des membres et ainsi donner un autre avantage aux sociétaires dans les tirages qui sont faits pour attribuer les heures de départs. De plus, le rabais pour les membres complets revient à 100\$ comme par le passé. Comme nouveauté, il y aura aussi un rabais et un poids dans le tirage supplémentaire pour les catégories de membres 25 parties, ainsi que pour les 3 catégories de membres 45 ans et moins (transitoire, relève et jeune adulte). Nous croyons que nous avons une belle relève de sociétaire dans ces types d'abonnement surtout pour ceux qui désirent être membre longtemps chez nous, puisque le rabais est à vie (75\$ pour les jeunes) lorsqu'un membre devient sociétaire.

Nous allons donc agir comme intermédiaire entre ceux qui veulent acheter et ceux qui veulent scinder leur part. Le 1000\$ sera payable directement à la personne qui désire scinder lorsque nous vous mettrons en contact avec un des vendeurs.

Par conséquent, nous vous demandons de nous contacter dans l'une ou l'autre des positions et nous vous donnerons la marche à suivre exacte. Nous avons déjà commencé une liste de priorité selon la date de la demande parmi les sociétaires qui veulent scinder, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Merci,

Stéphane Maltais d.g